



ERRATA.

LIVRE DES BIENS.

- Art. 6, 1^{er} al., lire : *Les choses*.
— 8, 5^o, lire : 12-3^o.
— 18, 2^e al., par *le* premier usage.
— 22, 1^{er} al., transporter la virgule après *publiques*.
— 23, 1^{er} al., ôter la virgule après *juridiques*.
— 38, ligne 4, ni *la* grever.
— 40, 3^e al., mettre une virg. après chacun.
— — — portion *de* bâtiments.
— 45, ajouter, en 5^e alinéa : “ La prescription acqui-
— tive de l’usufruit s’accomplit aux mêmes condi-
— tions que la prescription de la propriété.”
— 58, l. 4, *de la* portion.
— 82, l. 4, *entré*.
— 92, 2^e al., l. 2, d’usufruit.
— 93, 1^{er} al., par testament.
— 95, 2^o, *du* capital.
— 104, 3^e al., *acquise*.
— 107, 1^{er} al., mettre ; après l’indemnité.
— — — l. 6, *dudit* cas.
— 109, l. 3, au moment *de* la cession.
— 121, 2^e al., en produits.
— 123, Les femmes *mariées*.
— 128, 5^e al., usages *locaux*.
— 132, l. 4, *annoncée*.
— 134, l. 1, usage *local*.
— 158, 2^e al., l. 1, ôter *et*.
— 180, 2^o al., l. 1, tant réels *que* pers.....
— 182, l. 4, transporter la virg. après *créé*.
— 184, 2^o al., susceptibles, de la part des particuliers, que
— d’une.....
— 188, l. 2, n’est prouvée.
— 225, l. 2, *d’autres*.

- Art. 227, l. 2, ne pas *abandonner*.
 — 228, l. 3, d'un hameau.
 — 238, 2^e al., *in fine*, "comme il est dit à l'art. précédent."
 — 244, ajouter les deux alinéas suivants :
 " Toutefois, les frais de procédure spécialement
 " relatifs à une contestation jugée mal fondée sont
 " à la charge de la partie perdante."
 " Les frais d'arpentage sont supportés propor-
 " tionnellement à l'étendue des fonds."
 — 245, l. 2, hauteur.
 — 246, l. 2, ôter *deux*.
 — 253, l. 6, *en* est commune.
 — 257, *in fine*, au lieu de : au delà, lire *en deçà*.
 — 268, 2^e al., l. 2, *les* servitudes.
 — — l. 4, profitent.
 — 273, l. 3, *Elles* sont.
 — 279, transporter de la l. 8 à la l. 3 " par l'un des modes
 ci-dessus énoncés."
 — — l. 7, supprimer : comme constitués antérieurement.
 — 282, 2^e al., *industriels*.
 — 290, 3^e al., l. 4, choses.
 — 309, l. 3, n'ont pas *eu* en vue.
 — 310, 3^e al., corriger ainsi : " A l'égard de l'erreur sur
 " l'époque ou le lieu de l'exécution de la conven-
 " tion, les dispositions précédentes sont appli-
 " cables."
 — 324 et 325, au lieu de : d'un héritier, lire *de l'héritier*.
 — 326, l. 2, au l. de prouver, lire : *constater*.
 — 335, 2^e al., *in fine*, qu'elle *aurait* été livrée.
 — 340, 2^e al., à ses créanciers.
 — 342, l. 6, traité *ou plaidé* avec lui.
 — 349, 2^e al., au l. de : sur sa requête, lire " sur sa de-
 mande."
 — 367, l. 1-2, *sont* applicables.
 — — l. 3, prévues à l'art. 361-2^o.
 — — 2^e al., n'est *pas* admise.
 — 380, dern. al., *sont* énoncées.
 — 390, 2^e al., Il *ne* peut cumuler.
 — 401, dern. al., *varient*.

- Art. 408, l. 3, sa naissance ou son extinction.....
- 454, 2^e al., payé dans les limites du mandat.
- —, 3^e al., supprimer : seulement.
- 466, l. 1, de cuivre et de nickel.
- 485, 2^e al., lire : Celui qui a plusieurs créances peut refuser pour l'une d'elles.....
- 489, 2^e, conviennent d'un changement de la cause.
- 502, 503, transporter à l'art. 503 les trois derniers alinéas de l'art. 502.
- 543, l. 4, et exercer.
- 547, 2^e al., l. 4, au l. de : particulières, lire “établies en leur faveur.”

LIVRE DE L'ACQUISITION DES BIENS.

- Art. 3, 1^{er} al., lire : “L'exercice des droits de chasse et de pêche et l'acquisition des épaves tant terrestres que pluviales ou maritimes et des choses perdues sont réglés par des lois spéciales.”
- 8, 3^e al., à l'art. 10 du présent Livre.
- 12, *in fine*, des relais.....
- 47, 2^e al., l'art. 333.
- 87, 2^e al., l. 3, au l. de : rachat, lire *retrait*.
- 89, l. 7, somme mentionnée à.....
- 100, l. 2, n'est pas perdue.
- 118, 2^e al., nom social.
- 139, 2^e al., attaqué que pour.....
- 159, l. 3, par le Code de Commerce.
- 179, 2^e al., l. 2, dû au domicile du prêteur.
- 187, 3^e al., l. 2, ne sont pas dus.
- 196, 2^e al., l. 1, ne passe pas.
- 204, 2^e al., 182.
- 214, l. 3, s'il a dû.....
- 241, l. 6, qu'il n'aurait pas.
- 247, l. 3, stipulé payable.
- 276, 3^e al., art. 146 et 419.
- 282, l. 4, par sa seule volonté.

LIVRE DES GARANTIES.

- Art. 13, l. 5, recommandé "l'un des contractants à l'autre
"ou d'avoir affirmé sa solvabilité."
- 18, l. 2, *la* caution.
- 21, 2^e al., affectés.
- 35, l. 4, l'art. 30.
- 37, l. 1, supprimer : solidaire ou.
- 42, 2^e al., l. 2, *le* créancier.
- 44, 2^e al., l. 2, *du*.
- 68, *in fine*, l'art. 63.
- 71, l. 4, l'art. 510.
- 118, 3^e al., art. 209 et 210.
- 129, l. 5, *ou* s'il y a.....
- 144, *in f.*, ont *un* recours.
- 147, 2^e al., l. 3, *ce* fait.
- 148, 3^e al., *in f.*, des droits.
- 161, l. 2, de charge.
- 170, l. 1, supprimer : cohéritiers.
- 179, l. 2, se conserve *par*.....
- 180, l. 2—3, *aucune* garantie réelle acquise par *un*
créancier.
- 182, l. 1, le priv. *du* vendeur ou des.....
- 183, *in fine*, pourvu qu'ils aient fait.....
- 186, l. 5, pour *les* deux.....
- 200, l. 7, priv. *des ingénieurs*.....
- 213, l. 4, des *inscriptions*.
- 216, 2^e al., *in f.*, sur des imm. suffisants.....
- 220, 1^{er} al., sur *son* héritier, au choix.....
- 224, *in f.*, l'art. 231.
- 229, l. 4, sans limitation "quant aux immeubles de la
"succession ou sans évaluation quant à la créance."
- 235, 2^e al., l. 4, d'accepter *la* lib.....
- 242, 2^e al., l. 5, n'aient pas.
- 245, l. 2, *sont* applicables.
- 248, l. 8, de la *dette*.
- 250, l. 2, par acte.....
- 255, l. 5, ou *en* consignat.

- Art. 259, 4^e al., les baux sont respectés.
 — 262, l. 4, l'inscription "d'une acquisition."
 — 267, 2^e al., s'il y a réalisation.....
 — 277, l. 6, les "sommes dues aux" créanciers.

LIVRE DES PREUVES.

- Art. 6—1^o, que les preuves.....
 — 7, l. 6, la rejette.
 — 11, l. 2—3, au juge....., il peut.....
 § 1^{er} De l'acte sous seing privé.
 — 14, 2^e al., *in f.*, les actes sous seing privé.
 — 23, l. 1, Dans le cas où.....
 — — 1. 5, si le corps.....
 — 24, l. 3, pas requises.....
 — 27, 2^e al., La foi.....supprimer : entre marchands.
 — 48, l. 2, la demande en faux.
 — — 2^e al., L'art. 25 "est applicable à l'acte authentique au sujet....."
 — 51, l. 4, par une mention [*en marge*].
 — 59, *in f.*, à l'art. 57—4^o.
 — 69, 3^e al., l. 3, qui le représente.
 — 81, l. 2, à une nouv.....
 — 82, l. 6, aient eu.
 — 91, 2^e al., l. 2, son droit.
 — 96, l. 2, ou d'except.
 — 115, 2^e al., qu'elle.....qu'elle.
 — 121, l. 3, soumise.
 — 131, 2^e al., *in f.*, un délai d'un an.....
 — 164, l. 2 et l. 13, l'entrée en exécution.
-

